

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE MAINT- WHITE GREASE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial MAINT- WHITE GREASE  
No du produit XUK310

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur James Briggs Limited  
4 Howarth Court,  
Gateway Crescent, Chadderton,  
Oldham, Lancashire  
OL9 9XB  
England  
0161 627 0101  
sds@jamesbriggs.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (1999/45/CEE)

Xi;R38. F+;R12. N;R51/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

## MAINT- WHITE GREASE

P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<p>BUTANE <span style="float: right;">10-30%</span></p> <p>No CAS : 106-97-8 <span style="margin-left: 150px;">No CE : 203-448-7</span></p>		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE) F+;R12</td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	
<p>ISOBUTANE <span style="float: right;">5-10%</span></p> <p>No CAS : 75-28-5 <span style="margin-left: 150px;">No CE : 200-857-2</span></p>		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE) F+;R12</td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	
<p>NAPHTHA (PETROLEUM) , HYDROTREATED LIGHT <span style="float: right;">30-60%</span></p> <p>No CAS : 64742-49-0 <span style="margin-left: 150px;">No CE : 921-024-6</span> <span style="float: right; margin-right: 50px;">Numéro D'Enregistrement: 01-2119475514-35-xxxx</span></p>		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.</td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.	
<p>PROPANE <span style="float: right;">10-30%</span></p> <p>No CAS : 74-98-6 <span style="margin-left: 150px;">No CE : 200-827-9</span></p>		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE) F+;R12</td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	

# MAINT- WHITE GREASE

ZINC OXIDE	1-5%
No CAS : 1314-13-2	No CE : 215-222-5
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) N;R50/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

# MAINT- WHITE GREASE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m <sup>3</sup>			
ISOBUTANE	WEL	800 ppm		800 ppm		
NAPHTHA (PETROLEUM) , HYDROTREATED LIGHT			1200 mg/m <sup>3</sup>			
PROPANE		Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Utiliser une protection à cartouches chimiques avec cartouche appropriée.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Blanc / blanc cassé.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	9.0

# MAINT- WHITE GREASE

## 9.2. Autres informations

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Irritant pour l'appareil respiratoire.

##### Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

##### Contact avec la peau

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Peut entraîner un eczéma de contact allergique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

##### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

##### Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# MAINT- WHITE GREASE

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM) , HYDROTREATED LIGHT)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	N/A
Groupe d'emballage IMDG	N/A
Groupe d'emballage ICAO	N/A

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## MAINT- WHITE GREASE

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

#### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	03/02/2016
Révision	11
Remplace la date	15/01/2013
Phrases - R (Texte Intégral)	
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R38	Irritant pour la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions De Danger Completes	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.